

Lesquin, le 15 Avril 2014

Madame, Monsieur,

Groupe familial né dans le Nord de la France dans les années 70 avec l'enseigne Norauto, créateur et leader des centres auto, Mobivia Groupe rassemble aujourd'hui 11 entreprises du secteur de la mobilité via la route, implantées dans 12 pays et fédérées par une même mission : « Entreprendre pour que dans le monde les hommes soient durablement mobiles ».

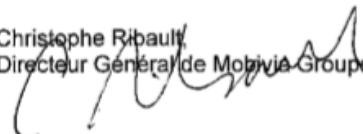
En 2013, le groupe a mis en place une nouvelle gouvernance pour répondre à ses enjeux stratégiques, ceux de la mobilité durable. C'est donc à présent un comité exécutif de 8 personnes, composé de directions d'Activités Métier et de directions Supports, qui répond à une volonté de gouvernance collective, opérationnelle et collaborative.

Dans ce cadre, le positionnement de la RSE au plus haut niveau de l'entreprise traduit les convictions fortes présentes depuis la naissance du groupe, et permettra de mobiliser les acteurs au quotidien et de capitaliser sur les bonnes pratiques déjà mises en place, dans une logique d'amélioration continue.

Cette année, nous avons conforté notre volonté de progresser durablement sur nos marchés historiques, grâce à des offres compétitives et innovantes. Sur la partie environnementale, nous continuons de développer des systèmes de management de l'environnement structurés, avec une démarche qui va de l'amont avec l'éco-conception des produits à l'aval avec la valorisation des produits usagés. Enfin, nous affirmons notre rôle d'employeur responsable, en positionnant le collaborateur comme un citoyen qui reflète toutes les diversités et qui au travers de la formation que nous lui apportons, peut envisager son évolution et la mobilité professionnelle de façon sereine.

Par la présente, nous témoignons à nouveau, comme chaque année depuis 2009, de notre volonté ferme à soutenir les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Vous pourrez lire ci-après plus d'exemples témoignant de notre engagement et retrouver l'ensemble de nos actions 2013 dans notre rapport développement durable disponible sur www.mobiviagroupe.com

Christophe Ribault
Directeur Général de Mobivia Groupe

Principe 1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

- Le groupe est signataire depuis 2007 du Pacte Mondial de l'ONU, et toutes nos entités se sont engagées au sein d'une charte Développement Durable, socle commun à l'ensemble des actions que nous menons. Nous nous efforçons de la rendre concrète, pour qu'elle soit la résultante d'un mouvement collectif.
- La centrale de référencement du groupe a mis en place une charte éthique, envoyée lors des appels d'offres aux fournisseurs. Cette charte engage les fournisseurs répondant aux appels d'offres en termes sociaux et environnementaux. Elle a été rédigée selon les principes du Pacte mondial des Nations Unies, qui comprennent les droits des salariés, l'environnement de travail, la discrimination ou le respect de l'environnement.

(p. 22 du Rapport RSE 2013)

Principe 2. Les entreprises sont invitées à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Principe 3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

- 74 réunions de dialogue social, 20 accords collectifs, 115 réunions sur les conditions de santé et de sécurité au travail et 17 accords avec les organisations syndicales en matière de santé et de sécurité au travail ont eu lieu et ont été signés durant l'année 2013, dans tout le groupe.

(p. 54-55 du Rapport RSE 2013)

Principe 4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

Principe 5. L'abolition effective du travail des enfants ; et

Principe 6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

- Les enseignes ont pu constater que les centres ayant une femme à un poste de direction ou d'encadrement réussissent durablement. Fort de ce constat, Midas souhaite devenir l'enseigne de franchise du secteur automobile qui offre aux femmes l'accès le plus aisé à l'entrepreneuriat. Chez Norauto Espagne, deux femmes ont été nommées au comité de direction. Norauto France et Midas sont signataires chaque année depuis 2011 de la

charte "Les Elles de l'Auto", qui promeut la mixité dans le secteur automobile, aussi bien auprès des acteurs, pour lever les idées reçues, que des écoles, pour favoriser les orientations qui pourraient être freinées à cause des préjugés.

(p. 34-35 du Rapport RSE 2013)

- Recruter par les nouvelles technologies : Pour recruter des jeunes collaborateurs, les enseignes du groupe mettent en œuvre des moyens adaptés. Ainsi, Norauto Portugal a lancé un site Internet qui permet d'en savoir plus sur les métiers de l'entreprise. Repensé sur cette même dynamique, le site de recrutement de Norauto France a reçu, depuis début 2013, plus de 120 000 visites et près de 17 500 candidatures.

(p. 34-35 du Rapport RSE 2013)

- S'engager pour l'emploi des personnes en situation de handicap : Norauto confirme son engagement en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, avec la signature d'un 3ème accord en mai 2013, validé par la direction et les partenaires sociaux au mois d'octobre. Ces engagements seront honorés au travers d'un plan d'action décliné sur 3 volets : l'embauche, la formation et les financements et la mise en place des adaptations du poste de travail dans les meilleurs délais.

(p. 42-43 du Rapport RSE 2013)

Principe 7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

- Le souci d'une réduction des impacts environnementaux est une constante sur les lieux d'accueil du public. Les 18 filières de recyclage de produits usagés en place pour tout le groupe en sont la meilleure illustration, avec un système individuel sur les piles et sur les pneus.

(P.45 du Rapport RSE 2013)

Principe 8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et

- 322 sites du groupe sont couverts par un SME (Système de Management Environnemental), soit plus de 31% des sites du groupe en 2013

(P.42 du Rapport RSE 2013)

- Ce système de management environnemental ne peut se concevoir qu'avec l'adhésion et l'appui de l'ensemble des collaborateurs du groupe. Ils doivent donc être constamment associés à la démarche. À titre d'exemple, 6 000 collaborateurs dans le groupe ont été sensibilisés en 2013 sur le sujet de la collecte et du recyclage des piles, soit 73% de la totalité des collaborateurs.

(P.54 du Rapport RSE 2013)

Principe 9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

- 2013 a été marqué par un virage net vers l'électromobilité. La gamme de véhicules que le groupe propose à travers ses enseignes (voitures de courtoisie ou véhicules électro-mobiles) aux clients s'étoffe et intègre des solutions moins impactantes pour l'environnement.

(P.28 du Rapport RSE 2013)

- Norauto a développé cette année une démarche globale liée à l'éco-entretien. Issu d'un projet collaboratif avec les autres acteurs de la sphère automobile et environnementale (ADEME, équipementiers, bureaux d'études spécialisés dans les émissions), l'enseigne propose un système basé sur l'analyse des émissions polluantes et le fonctionnement du moteur, qui permet d'apporter les correctifs nécessaires pour ramener le véhicule au plus proche de ses valeurs nominales d'émissions.

(P.30 du Rapport RSE 2013)

Principe 10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

- Dans le cadre de notre réflexion sur nos pratiques d'achat et le développement d'achats plus responsables, l'ensemble des collaborateurs des services achats du groupe ont signé une charte éthique, qui définit les règles de comportement individuel vis-à-vis de la corruption et des conflits d'intérêt entre les salariés et les fournisseurs.

(P.22 du Rapport RSE 2013)